

ARRÊTÉ portant renouvellement de l'autorisation des services autonomie à domicile pour personnes âgées et personnes en situation de handicap pour la fédération des associations ADMR de la Nièvre

N° D 2025 – 569

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1 à L. 313-9, L. 313-12-1 ;

VU le code du travail, notamment les articles L.7232-1 et L.7232-6 ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code ;

VU le décret n° 2016-750 du 06 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumise à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration ;

VU l'arrêté n°D2009-12-79 du 21 décembre 2009 portant modification de l'autorisation de fonctionnement d'un service prestataire d'aide à domicile géré par la fédération départementale des associations ADMR de la Nièvre à Nevers ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge des Solidarités, de la Culture et du Sport,

- A R R E T E -

Article 1^{er} : La fédération des associations ADMR de la Nièvre dont le siège social est situé 13 bis Rue Francis Garnier 58000 NEVERS est autorisé pour une durée de 15 ans à compter de la signature du présent arrêté.

Article 2 : La fédération départementale ADMR de la Nièvre est habilitée à délivrer des prestations aux bénéficiaires de l'aide sociale. Son service est autorisé à intervenir en mode prestataire, sur le territoire de la Nièvre, auprès des personnes âgées et en situation de handicap pour les activités spécifiques soumises à autorisation, conformément à l'article 2 du décret n° 2016-750 du 06 juin 2016 :

- assistance aux personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux,
- aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement.

Article 3 : Le gestionnaire est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Identification de l'entité juridique	
Numéro FINESS juridique	580003812
Raison sociale	Fédération des associations ADMR de la Nièvre
N°SIREN	338215106
Statut juridique	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique
Adresse postale, si différente de l'adresse géographique	/
Les données concernant l'entité géographique sont annexées au présent arrêté	

Article 4 : Le renouvellement de l'autorisation est subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du CASF dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

Article 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction, le fonctionnement de l'établissement ou du service et toutes autres informations mentionnées dans l'annexe FINESS doit être porté à la connaissance du Président du Conseil départemental, conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental, soit hiérarchique auprès de Monsieur le Préfet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Un recours contentieux peut être porté devant le tribunal administratif de Dijon, sis 22 rue d'Assas à DIJON (21000), également dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un

recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par internet www.telerecours.fr.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge des Solidarités, de la Culture et du Sport est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 28/07/2025

Le Président du Conseil départemental,

Fabien BAZIN

Publié le 29/07/2025

Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre

ANNEXE FINESS

Numéro FINESS juridique	580003812
Raison sociale	Fédération des associations ADMR de la Nièvre
N°SIREN	338215106
Statut juridique	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique
Adresse géographique détaillée	13 bis Rue Francis Garnier 58000 NEVERS
Adresse postale, si différente de l'adresse géographique	/

Numéro FINESS géographique	580003820
Raison sociale	Fédération des associations ADMR de la Nièvre
Adresse postal	13 rue Francis Garnier 58000 NEVERS
Coordonnées de contact :	
N° de téléphone : 03 86 21 53 23	
N° de fax :	
Adresse email : info.fede58@admr.org	
Date d'ouverture	13/01/1986
Date du dernier renouvellement de l'autorisation	21/12/2009
N°SIRET	338 215 106 00042
Code APE	88.10A - Aide à domicile

Numéro FINESS géographique	580007250
Raison sociale	ADMR Sud-Nivernais
Adresse postal	13 rue Francis Garnier 58000 NEVERS
Coordonnées de contact :	
N° de téléphone : 03 86 21 53 23	
N° de fax :	
Adresse email : accueil-sudnivernais@fede58.admr.org	
Date d'ouverture	01/01/2009
Date du dernier renouvellement de l'autorisation	21/12/2009
N°SIRET	509 761 961 00010
Code APE	88.10A - Aide à domicile

Numéro FINESS géographique	580004612
Raison sociale	ADMR La Machine
Adresse postale	Place de la Victoire 58260 LA MACHINE
Coordonnées de contact :	

Adresse email : accueil-saintpere@fede58.admr.org	
Date d'ouverture	01/08/2013
Date du dernier renouvellement de l'autorisation	21/12/2009
N°SIRET	411 433 626 00032
Code APE	88.10A - Aide à domicile

Libellé discipline	[469] Aide à Domicile
Libellé Catégorie	[460] Service autonomie aide (SAA)
Libellé mode de fonctionnement	Prestation en milieu ordinaire
Libellé clientèle	[700] Personnes Agées (Sans Autre Indication) [010] Personnes Handicapées
Mode de tarification	[01] Etablissement Tarif Libre
Capacité autorisé	/
Le cas échéant, périmètre d'intervention (aide à domicile...)	Départemental

N° de téléphone : 03 86 50 48 63	
N° de fax :	
Adresse email :	
Date d'ouverture	01/01/1988
Date du dernier renouvellement de l'autorisation	21/12/2009
N°SIRET	343 780 334 00037
Code APE	88.10A - Aide à domicile

Numéro FINESS géographique	580003804
Raison sociale	ADMR d'Ourouer
Adresse postale	13 bis rue Francis Garnier 58000 NEVERS
Coordonnées de contact :	
N° de téléphone : 03 86 21 53 23	
N° de fax :	
Adresse email : accueil-ourouer@fede58.admr.org	
Date d'ouverture	16/08/1995
Date du dernier renouvellement de l'autorisation	21/12/2009
N°SIRET	402 254 205 00014
Code APE	88.10A - Aide à domicile

Numéro FINESS géographique	580003754
Raison sociale	ADMR Unis pour s'entraîner
Adresse postale	4 RUE DU GRAND MARCHE 58500 CLAMECY
Coordonnées de contact :	
N° de téléphone : 03 86 27 91 99	
N° de fax :	
Adresse email : accueil-clamecy@fede58.admr.org	
Date d'ouverture	01/01/1997
Date du dernier renouvellement de l'autorisation	21/12/2009
N°SIRET	411 433 626 00040
Code APE	88.10A - Aide à domicile

Numéro FINESS géographique	580007292
Raison sociale	ADMR SAINT-PERE
Adresse postale	2 route de Donzy 58200 Saint-Père
Coordonnées de contact :	
N° de téléphone : 03 86 26 76 65	
N° de fax :	